



MAIRIE DE JASSERON

## Mairie de JASSERON (Ain)

\* \* \* \*

### COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Jasseron se sont réunis à dix-neuf heures, dans la salle des fêtes de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit janvier deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

#### Etaient présents :

Anouck BESSON, Maxime BOUCHARD, Adrien BOUR, Caroline BOUTON, Jean-Yves CATTIN, Lysiane COUSOT, Sébastien GOBERT, Aziza KRIMOU, Véronique LAMUR, Céline LELONG, Cendrine LOHEZ, Guillaume MARECHAL, Gérard MUCKE, Christian PELUT, Raphaël PIROUD, Florian RICO, Christiane VERNE.

#### Etaient excusés :

Delphine SIMONIN (*pouvoir donné à Mme Anouck BESSON*)  
Florian DELRIEU

#### Etaient absents :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame **Anouck BESSON** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Délibérations du Conseil municipal

- **CM2021.01-01 : Prise en charge des dépenses d'investissement 2020 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.**

Madame Christiane VERNE présente ce rapport dans lequel il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris dans le tableau annexé au rapport, et ce, avant le vote du budget primitif 2021.

VOTE : unanimité (18 voix pour)

- **CM2021.01-02 : Subvention de participation au fonctionnement des Maisons familiales rurales (MFR) de Pont-de-Veyle, de Péronnas et de Cormaranche-en-Bugey.**

Madame Anouck BESSON présente ce rapport et précise que celui-ci a été présenté pour information au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020 alors qu'il devait faire l'objet d'un rapport pour délibération.

Trois Maisons familiales rurales de l'Ain ont sollicité une subvention de la Commune de Jasseron pour

participer au frais de fonctionnement liés à la scolarité d'élèves habitant la commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 50 € par élève aux établissements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** le montant de subvention de 50 € par élève à octroyer à chaque établissement concerné, soit un montant total de 200 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

VOTE : majorité (17 voix pour ; 1 personne ne prend pas part au vote)

• **CM2021.01-03 : Equipe de musiciens du Conservatoire à rayonnement départemental intervenant en milieu scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 – Convention de prestation de service avec la CA3B.**

Madame Anouck BESSON présente ce rapport qui propose au Conseil municipal de conventionner avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) pour l'intervention de musiciens qualifiés à l'école maternelle et primaire de la commune, pour l'année scolaire 2020-2021. Les enseignants musicaux relèvent du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD).

Le coût de la prestation s'élèvera à 2 361,64 € pour un volume hebdomadaire de 3 heures, hors périodes de vacances scolaires.

La prestation fait l'objet d'une convention à conclure avec la CA3B.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** les termes de la convention de prestation de service proposée par la CA3B,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service avec la CA3B.

VOTE : unanimité (18 voix pour)

• **CM2021.01-04 : Occupation du domaine privé de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que le domaine communal, public ou privé, peut être mis à disposition de tiers et que cette occupation du domaine doit faire l'objet d'une convention.

Un dispositif de convention d'occupation est déjà mis en œuvre pour le domaine public. Il convient d'en mettre également un en place pour le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** les termes de la convention d'occupation du domaine privé proposée,
- **autorise** Monsieur le Maire à conclure une convention avec toute personne occupant le domaine privé de la commune.

VOTE : majorité (16 voix pour ; 2 personnes ne prennent pas part au vote)

### 3. Décisions de Monsieur le Maire

• **DM2021.01-01 : Bail à ferme 2021 à conclure avec M. Emilien DESGREZ.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé, par délibération du 25 juillet 2019, d'acquérir la parcelle B 261 située au lieudit « Sous le Château », route du Col de France.

La Commune souhaite louer cette parcelle à Monsieur Emilien DESGREZ, exploitant individuel en élevage de vaches allaitantes.

Monsieur le Maire décide, à ce titre, de conclure un bail à ferme avec Monsieur Emilien DESGREZ.

• **DM2021.01-02 : Maintenance des ascenseurs – renégociation du contrat avec la société Schindler.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une renégociation du contrat de maintenance des ascenseurs a été demandée à la société Schindler. Celle-ci propose un nouveau contrat d'un montant de 2 805,60 € TTC par an, engageant la collectivité pour 3 ans si l'offre est acceptée.

Ce nouveau tarif permettra de réaliser une économie de 783,50 € par an.

Monsieur le Maire décide d'accepter cette nouvelle offre de la société Schindler et de signer un nouveau contrat avec elle.

#### 4. Informations diverses

- Finances – budget
  - Annulation de la facture de restauration scolaire de l'ADSEA01 (12 910,80 €)
  - Subvention 2S2C relative à l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de Covid-19 (5 500 €)
  - Marché relatif aux travaux de réalisation d'un complexe de loisirs – candidats retenus
- Manifestations
  - Annulation de la cérémonie des vœux du Maire initialement prévue le 16 janvier 2021
  - Campagne de dépistage Covid-19 des 18 et 19 décembre 202 : 400 personnes dépistées sur 2 jours ; 2 personnes testées positives
  - Marché dominical maintenu sur la Place André Galland
- Projets en cours
  - Chicanes rue Julien Manissier : 2<sup>ème</sup> phase de tests du 14 janvier 2021 jusqu'au 20 février 2021, après déplacement de la chicane ; questionnaire en cours de réalisation
  - Installation d'un radar tourelle conforme à la demande de la Préfecture de l'Ain (avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021), dans la zone 50 km/h sur la RD 936
  - Fontaine du Jugnon : 6 projets reçus, 140 personnes ont répondu au sondage, le projet retenu comme base de travail est celui de la reproduction de la fontaine du début du XX<sup>ème</sup> siècle
  - Mobilité – appel à candidatures : continuité du travail initié par l'ancienne municipalité avec le projet de territoire « Mon village bouge », mise en place d'un groupe de travail au printemps 2020 dont l'objectif est de promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs (piétons, vélos, covoiturage, transports en commun) dans le village
  - Biodiversité – appel à candidatures : mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif est de veiller à la préservation de la biodiversité et des espaces naturels sur la commune de Jasseron et être acteur de la transition écologique
  - Pôle multi-accueil – appel à candidatures : mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif est de réfléchir à la réalisation d'un espace fonctionnel de type pôle multi-accueil
  - Renouvellement du parc informatique de l'école dans le cadre de l'opération « école numérique » : 15 ordinateurs fournis par le SDIS

#### 5. Questions diverses

Aides accordées aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle la date de la prochaine réunion du Conseil municipal : le **mardi 2 mars 2021**.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h47.

Date d'affichage : 19 janvier 2021



Fait à Jasseron, le  
Le Maire,  
Sébastien GOBERT